

REGLEMENT D'EXAMEN									
<p align="center"><b>SPECIALITE DE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL</b></p> <p align="center"><b>TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE</b></p>			<p>Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public</p>		<p>Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles</p>		<p>Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité</p>		
									Épreuves
<b>Épreuve E1 : Epreuve scientifique</b>			3						
<b>Sous-épreuve E11 :</b> Mathématiques			1,5	U11	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF
<b>Sous-épreuve E12 :</b> Sciences physiques et chimiques			1,5	U12	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF
<b>Epreuve E2 : Épreuve technique</b>			6						
<b>Sous épreuve E21 :</b> Analyse et exploitation de données techniques			3	U21	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF
<b>Sous épreuve E22 :</b> Elaboration d'un processus de fabrication			3	U22	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF
<b>Epreuve E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>			10						
<b>Sous-épreuve E31 :</b> Suivi d'une production en entreprise			2	U31	CCF		Ponctuel oral	30 min.	CCF
<b>Sous-épreuve E32 :</b> Lancement et conduite d'une production			3	U32	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF
<b>Sous-épreuve E33 :</b> Réalisation : - Fabrication, assemblage - Réhabilitation			3	U33	CCF		Ponctuel pratique	10 h	CCF
<b>Sous-épreuve E34 :</b> Economie-gestion			1	U34	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
<b>Sous-épreuve E35 :</b> Prévention-santé-environnement			1	U35	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2h	CCF
<b>Epreuve E4 : langue vivante</b>			2	U4	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF

<b>Épreuve E5 : français, histoire-géographie-éducation civique</b> <b>Sous épreuve E51 : français</b>	2,5	U51	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
	2,5	U52	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Épreuve E6 : arts appliqués et cultures artistiques</b>	1	U6	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	1	U7	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b>								
EF1		UF 1						
EF2		UF 2						

(1) dont 5 minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.